

Réf : DCM202496

| Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29 | | |
|--|----------|--|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 23 | 29 |

Date de la convocation : 19/09/2024

Notifiée aux élus le : 19/09/2024

Date de l'affichage : 19/09/20234

**OBJET : PACC – CINÉMA MUNICIPAL
MARCEL PAGNOL –
MODIFICATION DES TARIFS**

SÉANCE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-CINQ SEPTEMBRE à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 19 septembre 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRULLET à Arnaud FOUREL Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Cédric BONATO à Joachim RAMS Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : NÉANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine DUCHANGE

Rapporteur : Jean-Claude CAMPOS, Maire-Adjoint délégué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-48/7.1/26-07 relative aux tarifs de cinéma municipal Marcel Pagnol ;

Il est indiqué au conseil municipal qu'au travers de son cinéma municipal Marcel Pagnol, la commune a expérimenté ces derniers temps de nouvelles activités qui ont rencontré un franc succès auprès du public. Il convient donc, afin de les pérenniser, d'intégrer ces nouvelles activités dans la grille tarifaire du cinéma municipal, à savoir :

- Les séances « ciné babies », destinées aux jeunes parents ;
- Les séances « ciné plein air », destinées à tout public, telles que celles réalisées Rempart Sud ;
- Les séances « prévente », destinées à tout public, telles que les prochaines sorties nationales ou les avant-premières organisées de manière ponctuelle à des fins attractives et promotionnelles.

Les tarifs actualisés du cinéma municipal, intégrant ces nouvelles activités qui apparaissent en gras dans le tableau ci-dessous, sont donc les suivants :

| Carte d'abonnement | 5 séances | 10 séances |
|--------------------|-----------|------------|
| Cinéma | 30 € | 50 € |
| Vidéo transmission | 60 € | 100 € |

| Prestations | Tarif |
|---|---------|
| Tarif plein | 7 € |
| Tarif réduit (- 18 ans ; + 65 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, étudiants, personnes en situation de handicap, comité d'entreprise, soirées thématiques, ...) | 5 € |
| Pass « Ambassadeur » - partenaires office de tourisme | 5 € |
| Tarif festival organisé par la commune/Activité de promotion du cinéma | 2,50 € |
| Écoles et cinéma/Collège au cinéma | 3 € |
| Scolaire et centre aéré | 4 € |
| Moins de 14 ans et Parcours ciné - collège | 4 € |
| Tarif « Ciné Plein Air » | 4€ |
| Tarif Prévente | 4€ |
| Tarif Séances Ciné babies | 5€ |
| Fête, Printemps et Rentrée du Cinéma | 5 € |
| Accompagnateurs groupes d'enfants 1 pour 8 enfants de -6 ans et 1 pour 12 enfants de + de 6 ans | Gratuit |
| Ciné-chèques | 5 € |
| Entraide du cinéma et des spectacles (CCU chèque cinéma universel) | 7 € |
| Tarif vidéo transmission / Opéra | 15 € |
| Possesseurs d'une carte adhérent CCAS (bénéficiaires de l'épicerie solidaire) | 2,50 € |
| Majoration forfaitaire pour film 3D | 1 € |
| Lunettes 3D | 1 € |

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les modifications des tarifs ci-dessus pour le cinéma Marcel Pagnol.
- D'abroger toute délibération antérieure portant sur le même objet.
- D'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout document afférent à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications des tarifs ci-dessus pour le cinéma Marcel Pagnol.
- **ABROGE** toute délibération antérieure portant sur le même objet.
- **AUTORISE** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout document afférent à cette affaire.

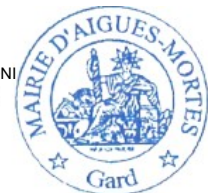
Ainsi fait et les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pour le Maire,
 Pierre MAUMÉJEAN
 et par délégation

Pour le Maire,
 Signé par : CHRISTOPHE BARONI
 Date : 02/10/2024
 Qualité : DGS



Résultats du vote :

| Délibération 202496 | PACC – cinéma – modification des tarifs | Pour : | 29 | UNANIMITÉ |
|------------------------|---|--------------|----|-----------|
| | | Contre : | 0 | NÉANT |
| | | Abstention : | 0 | NÉANT |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis
 30220 AIGUES MORTES
 Tel. 04.66.73.90.90.
 Fax : 04.66.53.86.09